## Note d’information

## Sur la réforme des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises

Dans le cadre de ses opérations de développement de son système d’information statistique, le Haut-commissariat au Plan (HCP) mettra en place, à partir du 2ème trimestre 2015, un nouveau dispositif d’enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. Il s’articule autour de :

* l’élargissement du champ des enquêtes de conjoncture aux entreprises opérant dans les secteurs de commerce de gros et des services marchands non financiers ;
* la mise en place d’une nouvelle base de sondage (année 2012) pour les secteurs des mines, de l’énergie, de l’industrie de transformation, de la construction, du commerce de gros et des services marchands non financiers ;
* l’adoption de la nouvelle nomenclature marocaine d’activité (NMA2010) ;
* la mise en place d’une nouvelle application informatique modulable pour une meilleure exploitation des données de ces enquêtes.

Il est à rappeler que le Haut-commissariat au Plan (HCP) réalise, trimestriellement, deux enquêtes de conjoncture auprès des entreprises. La première, conduite depuis 1960, cible les entreprises relevant des secteurs industriel, énergétique et minier, et la deuxième, entamée depuis 1998, touche les entreprises opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux Publics. Ces enquêtes ont pour but d’apprécier et d’anticiper les tendances d’évolution, à court terme, relatives à l’approvisionnement en matières premières, la production, les carnets de commandes, l’utilisation des capacités productives, les ventes, les prix, les investissements, la main-d’œuvre, la situation de la trésorerie.

La mise en place du nouveau dispositif s’inscrit dans le souci du HCP de mieux répondre aux besoins récurrents des utilisateurs de l’information économique la plus large sur les services marchands non financiers et le commerce de gros, et de fournir une plate forme de données conjoncturelles pour un meilleur suivi et analyse des fluctuations économiques.